



Jendouba, le.....

Autorisation d'absence

En application du circulaire N° 52-91 du 25 novembre 1991 relatif aux autorisations d'absence, le Directeur de l'Institut Supérieur des Sciences Humaines de Jendouba autorise Mme-Mlle-M.....

A s'absenter de l'institut du..... au.....
pour.....

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Le Directeur